



Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de Saint-Pierre-et-Miquelon

PERMANENCE SAINT-PIERRE
BP 4477 - 97500
SAINT-PIERRE ET MIQUELON
TÉLÉPHONE
05 08 41 99 98
TÉLÉCOPIE
05 08 41 99 97
ADRESSE ELECTRONIQUE
ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLEE NATIONALE
126, rue de l'Université
75355 PARIS cedex 07 SP
TELEPHONE
01 40 63 15 39
TELECOPIE
01 40 63 15 40
ADRESSE ELECTRONIQUE
agirardin@assemblee-nationale.fr

BLOG
www.annickgirardin.fr

PIECES JOINTES
- Courrier CPS du 20/11/08
- Amendement loi n° 2009-594 du 27/05/09
- Note retraites du Député du 11/06/09
- Courrier SEOM du 29/07/09

COPIES
- M. le Préfet de l'Archipel
- M. le Secrétaire Général de la Préfecture
- M. le Secrétaire général CFDT-SPM

Paris le 6 octobre 2009

Mme Marie-Luce PENCHARD
Secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer
27, rue Oudinot

75008 PARIS

Madame la Ministre,

La semaine dernière une délégation de retraités de l'Archipel, membres de l'Union interprofessionnelle CFDT, las d'attendre une réponse promise par le Gouvernement sur la question de la revalorisation de leur retraite, ont souhaité manifester leur mécontentement auprès du Préfet et ont exprimé une énième fois leur désarroi face à une perte importante de leur pouvoir d'achat.

Depuis deux ans et demi, j'ai rédigé plusieurs notes d'information, envoyé de nombreux courriers aux ministres concernés et participé à des réunions de travail au SEOM sur cette question importante de la paupérisation des retraités Saint-Pierrais et Miquelonnais, qu'ils soient ressortissants de la CPS ou de l'ENIM.

Ce travail a abouti notamment à un amendement à l'article 72 de la LDEOM, adopté à l'Assemblée nationale, qui habilite le Gouvernement, d'une part, à mettre à jour le dispositif de revalorisation des pensions de la CPS, qui serait désormais basé sur le différentiel de l'évolution des prix avec la Métropole et non pas sur le différentiel de l'évolution des salaires, et d'autre part, à étendre le dispositif de revalorisation aux ressortissants de l'ENIM dans l'Archipel.

Le 11 juin 2009 j'ai présenté une nouvelle note au SEOM reprenant ces éléments et argumentant à nouveau en faveur d'une revalorisation urgente de 10% des retraites de la CPS et de l'ENIM. Je me suis bien entendu également assurée du soutien du Sénateur DETCHEVERRY.

Par ailleurs, pour que la démarche soit connue de tous et pour que nous puissions faire aboutir ensemble ce travail de longue haleine, j'ai adressé à la Présidente de la CPS le 20 novembre 2008, un courrier afin de l'informer de mes démarches et de connaître l'avis du Conseil d'administration de la CPS sur ce dossier.

Enfin, suite au dernier changement ministériel au SEOM, j'ai renouvelé auprès de vous et de votre équipe, mes préoccupations et mes demandes, par courrier en date du 29 juillet 2009.

A ce jour, aucun de ces courriers n'a reçu de réponse.

Il s'agit pourtant d'un combat juste, dont le seul objet est de répondre enfin à une perte de pouvoir d'achat au regard de l'inflation locale qui, je vous le rappelle à nouveau, est supérieure à 10% sur 10 ans pour les ressortissants de la CPS (ceci malgré les revalorisations passées) et dépasse 22% pour les ressortissants de l'ENIM qui n'ont jamais connu de revalorisation exceptionnelle.

Face à cette véritable situation d'urgence sociale, je réitère ma demande, afin que nous puissions ensemble reprogrammer les travaux qui permettront de concrétiser l'amendement à la LDEOM, et donc - tel que nous l'avions programmé avec votre prédécesseur - de procéder avant la fin de l'année 2009 :

- à l'extension du dispositif de revalorisation à l'ENIM ;
- à la revalorisation urgente - par arrêté et à hauteur de 10% - des pensions de la CPS et de l'ENIM ;
- au remplacement pour l'avenir de la référence à l'évolution des salaires, aujourd'hui désuète, par un calcul sur la base du décalage dans l'évolution des prix entre l'Archipel et la Métropole ;
- à un travail sur le décalage de la durée de cotisation entre les régimes de base et complémentaire, ainsi que sur le mode de calcul de la pension (basé sur les 25 meilleures années et non sur le salaire moyen comme c'est le cas aujourd'hui).

Confiante en votre soutien sur ces questions de justice sociale et dans l'attente de votre accord pour que nous reprenions notre travail ensemble, je vous prie de croire, Madame le Secrétaire d'État, à l'expression de ma haute considération.



Annick Girardin